



MUNICIPALITÉ DE LECLERCVILLE

Extrait du livre des délibérations de la municipalité de Leclercville, d'une résolution adoptée à l'unanimité par les membres du Conseil de ladite Municipalité, lors d'une séance extraordinaire tenue le dixième jour du mois de décembre de l'an deux mille dix-huit.

RÉSOLUTION 2018-12-24

Adoption du budget de l'année 2019

BUDGET POUR L'ANNÉE 2019

RECETTES :

Taxes sur la valeur foncière	739 520	
Tarifs compensatoires	138 533	878 053
Tenant lieu de taxes		3 010
Services rendus organismes municipaux		26 000
Autres revenus		28 290
Gouvernement du Québec		665 429

TOTAL DES RECETTES

1 600 782 \$

DÉPENSES :

Administration générale	275 435
Sécurité publique	100 476
Transports	202 922
Hygiène du milieu	137 791
Aménagement et urbanisme	33 910
Loisirs et culture	32 388
Frais de financement	223 355
Autres activités financières	594 505

TOTAL DES DÉPENSES

1 600 782 \$

Il est proposé par Francis Laliberté, conseiller et résolu à l'unanimité.

Que le conseil municipal adopte le budget, tel que présenté.

Copie certifiée conforme,
ce 11 décembre 2018

Diane Laroche
Directrice générale